

AER - GAF - GR - GAc - TR - TU LETTRE FFGym - Janvier 2025

Cette Lettre FFGym complète la réglementation relative aux tenues des gymnastes féminines dans les disciplines suivantes :

- AER
- GAF
- GR
- GAc
- TR
- TU

A compter du 20 janvier 2025, toutes les gymnastes féminines pratiquant les disciplines précitées ont la possibilité de porter un short court lors des compétitions fédérales de tous les niveaux de pratique et à toutes les étapes du circuit compétitif.

Cette règle prévaut sur les règlements techniques 2024-2025 des disciplines concernées.

Le short doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

- **Longueur** : maximum 10 cm à partir de l'entre-jambe
- **Couleur** : unie ou avec le même motif que le justaucorps. La couleur chair est interdite.
- **Inscriptions** : Comme indiqué au paragraphe « publicité » des généralités des Règlements Techniques, le logo, le nom du club, la marque du fabricant sont autorisés selon les dimensions détaillées au point « exigences » de ce même paragraphe.
- **Tissu** : élastique, non transparent
- **Forme** : ajustée (moulant, près du corps)
- **Port** : Le short se porte par-dessus le justaucorps (le short n'est pas autorisé avec l'académique)

En cas de litige, la conformité du short est laissée à l'appréciation du Responsable des Juges de la compétition.

Cette règle s'applique à l'ensemble des disciplines citées ci-dessus, quel que soit le format compétitif :

- INDIVIDUEL
- SYNCHRO
- SOLO, DUO, TRIO / GROUPE (AER)
- EQUIPES
- ENSEMBLES
- UNITE (GAc)

Lors des passages en compétition :

Le port du short est autorisé pour les gymnastes féminines qui le souhaitent. Les shorts portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus et être tous identiques au sein d'une même équipe, synchro, duo, trio, groupe, ensemble ou unité (chaque gymnaste reste libre de porter un short ou non).

Lors des palmarès :

Les gymnastes individuelles peuvent être vêtues comme suit :

- tenue de compétition :

Le port du short est autorisé pour les gymnastes féminines qui le souhaitent. Les shorts portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus.

- survêtement du club :

Conforme à la réglementation en vigueur.

Les gymnastes des équipes, synchrones, duo, trio, groupes, ensembles ou unités peuvent être vêtues comme suit :

- tenue de compétition :

Le port du short est autorisé. La tenue doit être identique pour toutes les gymnastes. Les shorts portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées plus haut.

- survêtement du club :

Conforme à la réglementation en vigueur.